

## Programme Rénovations Ontario

Formulaire de demande pour locataires

Le financement sera accordé selon la disponibilité des fonds et le principe du premier arrivé, premier servi.

**Toute réparation ou modification entamée ou terminée avant l'approbation de la présente demande ne peut être financée au titre de Rénovations Ontario.**

### 1. Renseignements sur le locateur

Type de locataire

Aîné (65 ans et plus)

Personne(s) handicapée(s)

Autre

Autre locataire:

Propriétaire(s)

Propriétaire 1

Nom:

Prénom:

Propriétaire 2

Nom:

Prénom:

Propriétaire 3

Nom:

Prénom:

**Une pièce d'identité avec photo doit être fournie pour tous les propriétaires.**

## 2. Renseignements sur la propriété visée

### Adresse de la propriété:

Numéro de rue

Nom de rue

Unité / Appartement / Suite

Ville

Province

Code postal

Téléphone du locateur

Téléphone du locataire :

### Adresse postale (si différente)

Numéro de rue

Nom de rue

Unité / Appartement / Suite

Ville

Province

Code postal

Une subvention ou un prêt a-t-il déjà servi à financer la rénovation de cette propriété?

Oui Non

Si oui, donnez le nom du programme, la date et la nature des réparations

Vérifiez le type de maison :

Maison isolée

Maison jumelée

Maison en rangée

Appartement

Autre

Quel est l'âge de la propriété?

L'impôt foncier est-il acquitté?

Les paiements hypothécaires sont-ils acquittés?

Les primes d'assurance sont-elles acquittées?

Nombre de chambres

Nombre de personnes qui vivent dans l'unité/la maison?

Loyer actuel par mois pour l'unité/la maison?

**À fournir :** Documents attestant l'acquittement des paiements hypothécaires, des primes d'assurance et de l'impôt foncier. Si l'hypothèque a été entièrement payée, veuillez fournir une vérification. En outre, vérification des tarifs de location, avec une ventilation par taille/type d'unité, en séparant les coûts de la nourriture et des autres services du loyer unitaire, le cas échéant.

### 3. Étendue des travaux (modifications concernant l'accessibilité)

Modifications concernant l'accessibilité : Coût prévu (si connu)

Toute modification d'accessibilité demandée doit être raisonnablement liée au handicap d'un locataire ou d'un membre du ménage locataire. Vous devrez peut-être fournir des renseignements médicaux supplémentaires pour justifier votre demande. Veuillez noter que les soins thérapeutiques, les soins de soutien et l'équipement d'assistance mobile ne sont pas admissibles au financement. Une attestation médicale doit être fournie pour les demandes de climatisation.

#### Cochez tous les choix qui s'appliquent

Rampes

Mains courantes

Lève-fauteuil

Siège élévateur de bain

Ajustement des comptoirs (hauteur)

Avertisseurs d'incendie

Indicateurs de sonnettes

Autre

Si autre, indiquez le nom

Décrivez brièvement les modifications nécessaires

Deux (2) estimations de coûts sont nécessaires après qu'une visite à domicile a été effectuée par un membre du personnel de la Ville d'Ottawa. Il n'est pas nécessaire de soumettre les estimations avec cette demande.

## 4. Conditions

1. Je reconnais/Nous reconnaissons et comprenons que les conditions générales suivantes s'appliquent à cette demande et, si l'aide est approuvée, à toute subvention ou subvention remboursable sur conditions ultérieures :
2. La Ville d'Ottawa, ses représentants autorisés et ses mandataires peuvent procéder aux investigations nécessaires pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. La présente demande comprend mon consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels dans le but de déterminer et de vérifier mon admissibilité initiale et continue au programme.
3. Tout travail effectué avant la confirmation écrite de l'approbation de la Ville d'Ottawa n'est pas admissible à l'aide.
4. Le montant de la subvention ou de la subvention remboursable sur conditions est établi en fonction des coûts des modifications ou réparations obligatoires approuvés par la Ville d'Ottawa.
5. Si la demande est approuvée, la totalité de la subvention ou de la subvention remboursable sur conditions doit servir à payer les modifications approuvées par la Ville d'Ottawa à la propriété indiquée dans la lettre d'approbation conditionnelle.
6. La subvention ou subvention remboursable sur conditions doit respecter les conditions précisées dans la promesse de prêt et dans tout document lié à la subvention (p. ex., document hypothécaire, billet à ordre, lettre d'entente, etc.)
7. Si l'une des conditions liées à la subvention ou à la subvention remboursable sur conditions n'est pas respectée ou qu'une fausse déclaration est faite sciemment, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation de la demande ou de récupérer les fonds octroyés (et les intérêts qui s'y rattachent).
8. Les modifications et/ou la ou les réparations obligatoires doivent être entreprises dans les cent vingt (120) jours civils suivant l'approbation du projet.
9. Les locataires doivent signer un billet à ordre par lequel ils s'engagent à ce que les travaux d'adaptation n'entraînent pas d'augmentation du loyer du logement ou une demande auprès de la Commission de la location immobilière.
10. Les locataires doivent s'engager à faire rapport annuellement sur les niveaux de loyer et l'occupation des logements pendant quinze (15) ans.

## 5. Consentement à la collecte, à la divulgation et à la vérification des renseignements personnels

(cette section ne s'applique pas aux sociétés, car leurs renseignements ne sont pas soumis à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée [LAIMPVP])

Je consens à ce que la Ville d'Ottawa recueille et communique mes renseignements personnels, notamment : Nom complet, Adresse du domicile, Paiements hypothécaires pour le logement locatif, Date de naissance et Renseignements sur l'impôt foncier pour le logement locatif.

Je comprends que mes renseignements personnels seront recueillis par la Ville d'Ottawa aux fins suivantes :

- administrer le programme Rénovations Ontario;
- déterminer ou vérifier mon admissibilité initiale et continue au programme;
- obligations de remboursement en vertu du programme.

Je consens également à ce que des renseignements personnels soient recueillis par la Ville d'Ottawa, le gouvernement de l'Ontario ou toute province ou tout territoire du Canada, le gouvernement du Canada ou toute autre partie, ou divulgués à ces derniers, aux fins susmentionnées.

**Je consens à ce que mes renseignements personnels fassent l'objet d'une collecte, d'une divulgation et d'une vérification comme décrit ci-dessus.**

Nom du client :

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Nom du client :

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Témoin :

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Avis relatif à la collecte de renseignements personnels :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu des articles 10(1) et 10(2) alinéas 5 et 6 de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, c. 25. Les renseignements personnels seront utilisés par la Ville aux fins de la bonne administration des divers programmes de logement et de lutte contre l'itinérance et de l'administration des programmes d'aide sociale du gouvernement de l'Ontario.

Les questions concernant ce consentement et la collecte, la divulgation et la vérification des renseignements personnels peuvent être adressées aux Services du logement de la Ville d'Ottawa au 613-580-2424, poste 12300

## 6. Déclaration

1. Je confirme (nous confirmons) qu'à ma (notre) connaissance, les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets à tous égards.
2. Je confirme (nous confirmons) être le seul propriétaire (les seuls propriétaires) de la maison située à l'adresse indiquée précédemment.
3. J'autorise (nous autorisons) la Ville d'Ottawa à procéder aux investigations nécessaires pour vérifier mes (nos) revenus, biens, responsabilités et renseignements de solvabilité.
4. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, elle ne s'appliquera pas aux travaux déjà effectués.
5. Je reconnais (nous reconnaissons) que si ma (notre) demande de financement est acceptée, je ne pourrai (nous ne pourrons) présenter de demande pour les réparations effectuées dans le cadre d'aucun programme provincial de remboursement de taxe ou utiliser les réparations comme prétexte pour augmenter le loyer.
6. J'autorise (nous autorisons) que l'on inspecte ma (notre) propriété au besoin, étant entendu que la Ville d'Ottawa et ses représentants effectuent des inspections à des fins purement administratives et internes et n'offrent aucune garantie de conformité aux codes du bâtiment ou aux normes de construction applicables.
7. Je reconnais (nous reconnaissons) que si je fais (nous faisons) sciemment une fausse déclaration, la Ville d'Ottawa a le droit d'annuler l'approbation et de récupérer tout financement impayé.
8. J'ai (nous avons) lu et compris les conditions énoncées précédemment et j'accepte (nous acceptons) d'être lié (liés) par celles-ci.

Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Nom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

Ces renseignements sont recueillis aux seules fins du programme Rénovations Ontario de la Ville d'Ottawa et seront traités conformément aux dispositions pertinentes de la **Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée**. Les renseignements recueillis seront utilisés uniquement aux fins indiquées dans le présent formulaire de demande.

**7. Liste de vérification**

Élément	Oui	Non	Sans objet
Remplir le formulaire de demande, recueillir les signatures nécessaires et présenter une carte d'identité à photo délivrée par le gouvernement pour chaque propriétaire.			
Fournir une preuve présentant les loyers des logements et la répartition des frais liés à la nourriture ou aux autres services offerts, le cas échéant, selon le type et la grandeur de chaque logement.			
Présenter la confirmation que l'impôt foncier est acquitté.			
Présenter la confirmation que les paiements hypothécaires sont acquittés ou que l'hypothèque a été remboursée en entier.			
Présenter la confirmation que les paiements d'assurance de biens pour la propriété sont acquittés.			

**Envoyez votre formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :**

City of Ottawa  
 Programme Rénovations Ontario  
 Services du logement  
 100, promenade Constellation, 8e étage Ouest  
 Ottawa (Ontario) K2G 6J8

**Pour obtenir de plus amples renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande,  
 veuillez communiquer avec nous :**

**Téléphone 613-580-2424, poste 12300  
 ou  
 Courriel : [renovationsontario@ottawa.ca](mailto:renovationsontario@ottawa.ca)**



Conservez cette page à titre de référence

Étape	Description	
1	Le propriétaire présente sa demande et y joint tous les documents requis	
2	La Ville d'Ottawa examine les demandes et détermine l'admissibilité initiale des propriétaires. Le ou les propriétaires seront soumis à un examen initial pour déterminer leur admissibilité.	
3	Le personnel de la Ville communiquera avec vous pour programmer une inspection de la maison afin d'évaluer les réparations et les coûts estimés. Un rendez-vous pour l'inspection de la maison ne peut être pris que plusieurs semaines après la présentation de la demande. Le personnel de la Ville prendra des photos avant et après les rénovations ou modifications.	
4	La Ville approuve le projet sous certaines conditions ou le refuse et informe le propriétaire de sa décision.	
5	Le propriétaire doit obtenir et fournir un minimum de trois (3) estimations de coûts pour les réparations ou les modifications d'accessibilité de la maison. Il est important de demander aux entrepreneurs la garantie qu'ils offrent en ce qui a trait aux travaux. C'est important, car le programme n'en offre aucune une fois les travaux terminés.	
6	La Ville approuve ou rejette le projet de modification en fonction des directives du programme Rénovations Ontario. Le propriétaire et la Ville signent une lettre d'entente qui établit l'étendue des travaux, l'engagement en matière de financement, le calendrier des paiements et le rôle et les responsabilités du propriétaire. Le propriétaire doit signer un billet à ordre et la lettre d'entente puis les envoyer à la Ville.	
7	Les modifications doivent être amorcées dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'approbation du projet.	
8	Avant de verser tout paiement, la Ville vérifiera que les modifications ont été effectuées. Elle peut faire une visite à domicile pour suivre l'avancement du projet.	
9	Les paiements seront versés directement au propriétaire à la réception d'une facture valide et d'un formulaire de demande de paiement. Le propriétaire doit fournir toutes les factures originales à la Ville. Les factures doivent être faites au nom du propriétaire, préciser le nom, l'adresse et le numéro d'entreprise de l'entrepreneur et indiquer le montant total du projet. Il incombe au propriétaire d'assumer les coûts dépassent le financement maximal fixé.	